|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/43-F** |
| **31 mars 2025** |
| **Original: anglais** |
| Arabie saoudite (Royaume d') | |
| EXAMEN EXHAUSTIF DE LA STRUCTURE ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL ACTUELLES DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-R | |

# 1 Considérations générales

Les radiocommunications connaissent actuellement une transformation profonde sous l'effet de l'évolution rapide tant des technologies de Terre que des technologies de réseaux autres que de Terre. Une nouvelle vague de systèmes et de services fait son apparition, concernant un large éventail de secteurs verticaux et d'environnements utilisateurs et entraînant une demande sans précédent en termes de spectre, de normes et de cadres réglementaires. Non seulement ces technologies amènent de profonds bouleversements, mais elles constituent aussi le socle de la connectivité mondiale de demain. Les exemples les plus frappants sont les suivants:

• Les réseaux autres que de Terre (NTN), qui associent satellites, plates-formes aériennes (stations HAPS/HIBS) et infrastructure de Terre pour assurer une couverture mondiale ininterrompue et prendre en charge des services large bande ubiquitaires, en particulier dans les zones mal desservies et les zones isolées.

• La connectivité directe au dispositif et la connectivité cellulaire directe (D2D/D2C), grâce auxquelles des téléphones mobiles et des dispositifs IoT disponibles dans le commerce peuvent se connecter directement à des constellations de satellites. Ce modèle fait le lien entre réseaux de Terre et réseaux spatiaux et soulève des difficultés d'une grande complexité en matière de partage des fréquences, d'interopérabilité et de coordination.

• Les plates-formes IoT (Internet des objets) de Terre et par satellite, qui exigent une connectivité ultra-fiable, souvent sur de très vastes empreintes au sol et dans des environnements extrêmes. Ces systèmes s'appuient de plus en plus sur des architectures hybrides et de nouvelles formes d'ondes qui soumettent les modèles d'attribution et de brouillages à des contraintes importantes.

• Les radiocommunications assistées par l'intelligence artificielle/apprentissage automatique (AI/ML) pour la détection du spectre, l'atténuation des brouillages, l'attribution dynamique des fréquences et l'optimisation des réseaux. Ces capacités nécessitent de nouveaux cadres d'évaluation de l'efficacité de fonctionnement, une transparence des modèles et une prise de décision en temps réel.

• Les surfaces intelligentes reconfigurables, les réseaux maillés et les liaisons utilisant l'informatique quantique, qui sont également des domaines émergents faisant l'objet de nombreuses activités sur les plans de la recherche et du déploiement et pour lesquels des études doivent être menées selon des approches nouvelles allant au-delà des limites des services traditionnels.

En raison de leur nature même, ces technologies sont transversales, avec des incidences pour de multiples commissions d'études et de multiples services, et exigent souvent une coordination souple entre de multiples domaines pour suivre le rythme de l'innovation. L'approche traditionnelle en silo utilisée pour les études est de moins en moins adaptée en raison du rythme auquel apparaissent ces évolutions, de leur complexité et de leur nature interconnectée.

L'ordre du jour de la CMR-27 illustre incontestablement ce constat. De nombreux points de cet ordre du jour exigent des études transversales et une coordination étroite entre plusieurs commissions d'études et groupes de travail. En l'absence d'une structure cohérente et de méthodes de travail harmonisées, les risques de doublons, de résultats fragmentés et de retards dans l'achèvement des études et du travail de préparation des dispositions réglementaires nécessaires pour prendre des décisions à la CMR sont réels.

Parallèlement, le Directeur du Bureau des radiocommunications a souligné dans le Document [RAG/30(Add.1)](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0030/fr) la charge de travail considérable incombant aux commissions d'études et aux groupes de travail existants, ainsi que les difficultés logistiques rencontrées pour planifier les réunions, notamment du fait des niveaux élevés de participation, de la complexité et du nombre croissants des contributions, du chevauchement des calendriers des réunions ou des contraintes en terme de lieux disponibles.

Dans ce contexte, et sachant que la structure actuelle des commissions d'études de l'UIT-R n'a pas été revue de manière significative depuis sa dernière mise à jour en 2007, il est à la fois opportun et essentiel de procéder à un nouveau réexamen de la structure et des méthodes de travail actuelles des commissions d'études, afin de faire en sorte que l'UIT-R puisse continuer d'être le cadre mondial permettant de mettre au point des solutions harmonisées en matière de radiocommunication à l'aube de cette nouvelle ère technologique.

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) joue un rôle unique et central au sein du Secteur des radiocommunications de l'UIT. Ses compétences et ses domaines d'action sont clairement définis dans l'article 11A de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, selon laquelle le GCR est compétent pour examiner les activités des commissions d'études des radiocommunications, recommander des mesures pour renforcer la coordination des travaux et fournir des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études (numéros [160C PP-98 PP-02](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-PLEN-2022-PDF-F.pdf), [160E PP-98](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-PLEN-2022-PDF-F.pdf)). Ces dispositions sont renforcées et complétées par la Résolution [UIT-R 52-1](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.52/fr) de l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT.

Ensemble, ces dispositions juridiques et réalités techniques confirment que le GCR est non seulement habilité, mais aussi responsable et compétent lorsqu'il s'agit de procéder à un examen exhaustif de la structure et des méthodes de travail actuelles des commissions d'études de l'UIT-R, afin de faire en sorte que le Secteur reste adapté face à la complexité croissante des technologies et des procédures.

# 2 Propositions

Conformément à son mandat, le GCR est invité à envisager d'entamer un examen exhaustif de la structure et des méthodes de travail actuelles des commissions d'études de l'UIT-R, notamment pour:

– déterminer si les domaines de compétence des commissions d'études sont alignés aux écosystèmes des radiocommunications en constante évolution;

– recenser les doublons, les chevauchements et les lacunes concernant les sujets couverts dans les études;

– déterminer s'il est possible de créer des groupes d'action ou des groupes d'action mixtes sur des domaines qui connaissent une évolution rapide;

– rationnaliser les flux de traitement et d'approbation des documents pour réduire les délais;

– renforcer le rôle des groupes de travail par correspondance et des groupes de rapporteurs entre deux réunions d'une commission d'études;

– envisager des outils de collaboration modernes et des modèles de réunions hybrides afin de renforcer la participation et l'efficacité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_